

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 25 (1933)
Heft: 8

Artikel: Le sixième Congrès de la Fédération syndicale internationale
Autor: Schürch, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

25^{me} année

Août 1933

Nº 8

Le sixième Congrès de la Fédération syndicale internationale.

Par *Charles Schürch.*

Le VI^e Congrès de la F. S. I. s'est tenu à Bruxelles du 30 juillet au 3 août. Pour la première fois depuis son existence, il se réunissait sans la présence des représentants d'une de ses plus importantes sections: l'Union générale des syndicats allemands que les fascistes hitlériens ont détruite après s'être emparés du gouvernement de ce pays.

Les 18 pays suivants — 19 si on compte le Territoire de la Sarre qui n'est pas directement affilié — ont envoyé 123 délégués: Belgique, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Canada, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Suède, Suisse, Espagne, Tchécoslovaquie, Hongrie.

La délégation suisse était composée de Robert Bratschi, Martin Meister, Franz Reichmann et Charles Schürch.

Etaient en outre représentés 24 secrétariats professionnels et une quinzaine d'invités, parmi lesquels des délégués des organisations syndicales du Japon, de l'Inde et de l'Australie. Le Congrès salua également avec une déférence particulière la présence de M. H. Butler, directeur du Bureau international du Travail.

La séance d'ouverture à Anvers.

La séance d'ouverture du Congrès se tint à Anvers, dans la salle de l'Hippodrome, un vaste vaisseau pouvant contenir trois mille personnes. Nos amis de l'Union syndicale belge avaient imaginé de faire cette séance publique et de donner ensuite l'occasion aux congressistes d'assister à la grande manifestation contre la guerre et le fascisme, à laquelle participèrent 60,000 Français, Hollandais et Belges.

En arrivant à Anvers, les congressistes furent reçus à l'Hôtel de Ville par le bourgmestre socialiste Camille Huymans, qui les salua en quatre langues avec son humour et sa finesse qui lui valent tant de sympathie dans tous les pays.

L'immense vaisseau de l'Hippodrome était rempli lorsque Citrine ouvrit la première séance du Congrès qui avait été prévue publique. Il salua les congressistes et les invités des organisations non affiliées à la F. S. I. mais qui suivent les mêmes directives:

« Depuis le Congrès de Stockholm en 1930 », dit Citrine, « nous avons assisté au développement de la crise. Cette crise affecte la forme d'un effondrement de l'économie mondiale. Trente millions de travailleurs chôment. Les complications politiques de l'après-guerre ont augmenté le chaos économique. Hélas! la majorité des hommes n'ont pas encore dégagé les conclusions qui s'imposent. Le nationalisme politique et économique ne sauvera aucun peuple. La Conférence économique de Londres a échoué par le nationalisme des Etats-qui y participaient. L'Internationale syndicale reste attachée plus que jamais à des solutions inspirées par la solidarité internationale. Elle revendique d'autre part, une meilleure répartition du travail par l'application des quarante heures.

Mais un seul pays a réduit la durée du travail, notamment les Etats-Unis. Nous devons avoir du respect pour l'audace du président Roosevelt. Nous revendiquons l'augmentation du pouvoir d'achat de la masse en rapport avec la productivité accrue. Nous luttons pour la suppression des barrières douanières. Mais les classes dirigeantes ne nous mirent pas encore dans la voie que nous indiquons. Quelques indices semblent faire prévoir une amélioration de la situation économique. Mais ils ne permettent pas encore de dire si nous allons vers la fin de la crise. Depuis le Congrès de Stockholm, le fascisme a triomphé en Allemagne. La liberté a été supprimée Outre-Rhin. Les organisations syndicales ont été détruites. Leurs dirigeants ont été emprisonnés ou enfermés dans des camps de concentration. Jamais nous ne reconnaîtrons les caricatures de syndicats dirigées par les hitlériens. Le fascisme essaie de s'implanter dans d'autres pays encore. Nous devrons lutter plus énergiquement que jamais pour la démocratie politique et sociale. Nous devons aider les victimes du fascisme et nous faisons un appel en faveur du Fonds Matteotti. Nous devrons reparler au cours de notre Congrès, de la situation en Allemagne. La perte des organisations allemandes fut un rude coup pour l'Internationale. Celle-ci doit tâcher de réparer la brèche faite par le fascisme. Elle pourrait le faire en affiliant les syndicats américains. Nous devons nous efforcer de gagner les travailleurs des Etats-Unis pour l'Internationale. Nous devrons faire un effort tout spécial auprès de la jeunesse. Jouhaux vous parlera du désarmement. Mais dès à présent nous voulons rendre hommage à l'effort fait par Henderson à la Conférence du désarmement. »

Notre attitude nous sera dictée par notre conscience internationale fermement attachée à la cause de la paix dans le monde dit avec force Citrine en terminant aux applaudissements de la foule.

Puis ce fut au citoyen Vandervelde de s'adresser à la foule au nom de l'Internationale ouvrière socialiste qui a été spécialement invitée au Congrès. Son discours fut une magnifique affirmation de la volonté des travailleurs de lutter avec fermeté pour la défense de la démocratie et pour le maintien des libertés conquises par l'effort du prolétariat.

Le lendemain à Bruxelles, le Congrès aborda immédiatement son ordre du jour.

La lutte contre le fascisme.

Il est tout naturel que la situation faite aux syndicats allemands et le boycott des marchandises allemandes retinrent tout particulièrement l'attention du Congrès. C'est à l'unanimité que la résolution ci-dessous fut adoptée par le Congrès:

« Le Congrès de la F.S.I., réuni à Bruxelles du 30 juillet au 3 août 1933, réaffirme la volonté du mouvement syndical de défendre jusqu'au bout la liberté et la démocratie et de résister au fascisme et à la dictature sous toutes leurs formes.

Il approuve à l'unanimité la décision prise en commun en mai 1933 à Paris par l'Exécutif de la F.S.I. et le Bureau de l'I.O.S., dénonçant avec véhémence les actes de terrorisme et de barbarie perpétrés par le fascisme hitlérien.

Les périls extraordinaires engendrés par le national-socialisme allemand appellent des mesures extraordinaires. C'est pourquoi le Congrès proclame un boycottage général des marchandises et produits allemands. Il salue l'action entreprise déjà dans ce but par les différentes centrales nationales. Il invite maintenant toutes les organisations affiliées à prendre immédiatement, selon les possibilités, les mesures nécessaires pour rendre le boycottage effectif.

Le Congrès fait appel à la classe ouvrière et à tous les gens de bonne volonté pour qu'ils aident les victimes de la lutte contre le fascisme en souscrivant généreusement au Fonds Matteotti.

Le Congrès fait appel en outre à tous les hommes épris de liberté et de justice, afin qu'ils s'associent au mouvement ouvrier international dans sa lutte pour la défense des libertés humaines, sans l'existence desquelles il n'est pas de civilisation. »

Une longue discussion s'est engagée au sujet de la triste situation faite aux ouvriers allemands et autres personnes persécutées pour leurs opinions ou leur religion. Le délégué ouvrier de la Sarre, Dobisch, fit à cette occasion un discours émouvant qui impressionna fortement l'assemblée.

Je vous adresse un appel angoissé en faveur du prolétariat allemand, dit-il, après avoir dépeint les atroces souffrances infligées à des milliers de gens, qui sont assassinés et poussés au suicide.

« Dans la lutte contre le fascisme, tous les moyens sont bons. Le boycott est une arme à double tranchant. Mais je ne m'y oppose pas. Tous les moyens sont bons pour atteindre le fascisme.

Ne croyez pas que la démocratie, même si elle est enracinée depuis des siècles, est à l'abri du fascisme.

Il semble que ce soit la loi du fascisme de devenir de plus en plus cruel, à mesure qu'il s'étend. Le fascisme à la mode allemande est bien plus cruel que le fascisme italien.

J'ai participé au mouvement de protestation universel, contre l'assassinat de Matteotti.

Mais, aujourd'hui, on assassine des milliers d'hommes. Nous avons l'impression que la conscience universelle ne se révolte pas avec assez de vigueur.

Il existe une liste noire de tous les militants syndicaux. Ces derniers sont boycottés. Ils ne peuvent même pas vendre des cigarettes ou de la crème glacée.

Des milliers de fugitifs allemands arrivent, épuisés et affamés, dans la Sarre. 25,000 d'entre eux sont déjà passés chez nous. Nous devons les loger et les nourrir.

Mais nos moyens sont épuisés. Nos fonds se trouvaient à Berlin et ont été confisqués.

Chez nous aussi la terreur hitlérienne s'exerce sans pitié. L'Armée du Salut n'ose même pas abriter des fugitifs allemands. »

Tour à tour, *Buozzi*, délégué des travailleurs italiens émigrés, *Kaufmann* (Tchécoslovaquie), *Gomez* (Espagne) et *Meister* (Suisse), lequel tout spécialement batailla fermement en séance

plénière et en séance de commission en faveur du boycottage des marchandises allemandes. La résolution déjà citée fut complétée des deux résolutions suivantes:

Résolution en faveur de l'aide aux réfugiés allemands.

« Le VI^{me} Congrès syndical international, réuni à Bruxelles du 30 juillet au 3 août 1933, a pris connaissance avec intérêt de la résolution adoptée par la Conférence internationale du travail de 1933, par laquelle le Conseil d'administration du Bureau international du travail a été prié de prendre des mesures en vue de mettre les personnes qui, en Allemagne, pour des raisons de distinction de race ont été, soit empêchées de se livrer à leur travail, soit privées de leur emploi, à même d'émigrer dans d'autres pays.

Le Congrès, en raison de la situation de détresse dans laquelle se trouvent ces personnes, fait un appel pressant aux deux Institutions internationales de Genève pour que les mesures nécessaires soient prises dans le délai le plus rapproché.

Le Congrès demande aux Centrales nationales affiliées de faire des démarches auprès de leurs Gouvernements pour que ceux-ci donnent tout leur appui et leur collaboration à cette action de secours internationale.»

L'autre vise le cas de Leuschner, membre ouvrier du Conseil d'administration du B. I. T. Jouhaux (France) et Hayday (Grande-Bretagne) se sont fait l'écho des bruits alarmants qui circulent au sujet de notre camarade incarcéré par les troupes d'assaut. Le gouvernement a fait des réponses mensongères aux questions qui lui ont été posées par le B. I. T. à la demande du groupe ouvrier. Jouhaux et Hayday demandèrent au nom des représentants ouvriers au Conseil d'administration que le B. I. T. saisisse la S. D. N. de ce cas. Leuschner a participé à la 17^e session de la Conférence internationale du Travail. Il refusa de se solidariser avec les déclarations que le gouvernement hitlérien fit à cette occasion au sujet du mandat du Dr Ley contesté par le groupe ouvrier. A son retour à Darmstadt, avant la fin de la conférence, Leuschner fut arrêté par les sbires hitlériens et enfermé dans une cave. Le bruit de sa mort après d'horribles tortures a même circulé. Comme l'ont fait ressortir nos camarades, Leuschner n'était pas au Conseil le représentant du gouvernement allemand mais celui de tous les délégués ouvriers de la Conférence internationale. Une enquête s'impose. Elle doit être faite officiellement par le B. I. T. La résolution ci-dessous fut votée à l'unanimité et envoyée immédiatement au B. I. T.

Résolution en faveur de Leuschner.

« Le Congrès de la F. S. I., réuni à Bruxelles du 30 juillet au 3 août, étant donné le caractère de membre du Conseil d'administration du B. I. T. du camarade Leuschner et les circonstances particulièrement arbitraires dans lesquelles il a été arrêté, pendant le cours de la Conférence internationale du travail, ainsi que le mystère angoissant qui pèse sur la situation actuelle, demande au directeur du B. I. T. de faire officiellement à Berlin des démarches nécessaires pour faire cesser cette violation des principes les plus élémentaires de la justice et, au besoin, saisir de la question le Conseil de la S. D. N.»

Le rapport moral.

Le rapport moral fut présenté par le secrétaire général, Walter Schevenels. Il constate que la Centrale nationale d'Allemagne, ainsi que la Fédération allemande des employés ont payé leurs cotisations jusqu'à la fin de l'année. La F. S. I. a évidemment suspendu toute relation avec ces organisations depuis qu'elles ont été dépossédées par les hordes hitlériennes. Par contre, les syndicats du Territoire de la Sarre et de Dantzig qui échappent jusqu'ici au gouvernement hitlérien, restent membres de la F. S. I.

Le départ des Allemands pose des problèmes nouveaux, tant pour la F. S. I., que pour les secrétariats internationaux. Il s'agit de savoir comment réparer la brèche faite dans les finances de ces organisations. Le bureau de la F. S. I. a envisagé la possibilité de fusionner certains secrétariats internationaux. Une réunion de ces derniers, convoquée à Paris, n'a cependant donné aucun résultat dans ce sens. Schevenels a conclu qu'il fallait augmenter les taux des cotisations ou restreindre l'activité.

Au cours de la discussion du rapport, Kupers (Pays-Bas) exprima ses regrets de ce que plusieurs centrales n'aient pas fait plus d'efforts dans la lutte contre la guerre. Il aurait fallu, selon lui, multiplier les grandes manifestations afin d'impressionner les diplomates réunis à Genève pour la Conférence du désarmement. Les centrales nationales ne respectent pas assez les décisions prises par la F. S. I. Il regretta également que la F. S. I. n'ait pas su prendre position dans toutes les questions importantes qui intéressent les masses ouvrières. Il voudrait également une attitude très nette contre le communisme, car il n'y a pas de différence entre celui-ci et le fascisme. Les deux se basent sur la violence, l'un favorisant l'autre.

Après une intéressante discussion, au cours de laquelle plusieurs orateurs constatèrent l'impossibilité de diminuer l'activité de la F. S. I., le Congrès chargea le Conseil général d'examiner l'ensemble du problème et de proposer les mesures qui s'avéreront indispensables.

Quant aux *secrétariats internationaux*, le bureau établira des lignes directrices à soumettre aux intéressés en les invitant à s'y conformer dans la mesure du possible et surtout des nécessités. Une fusion de nombreux secrétariats paraissant une mesure tout indiquée.

La F. S. I. et l'économie mondiale.

Le rapport sur les revendications immédiates de la F. S. I. en fonction d'un plan d'économie dirigée a été présenté par *Leon Jouhaux*. Il constate que les principes posés par la F. S. I. aux Congrès de ces dix dernières années ont toujours été les mêmes. L'économie mondiale est caractérisée par des contradictions. Les hommes sont toujours en retard sur l'évolution des faits. Tandis que les hommes en sont encore à formuler des revendications

idéales, l'économie des différents pays évolue vers une économie dirigée, qui échappe à nos prévisions. A l'heure actuelle, dit-il, l'économie dirigée tend à s'organiser dans le cadre national, alors que l'économie dirigée que nous avions imaginée, devait être organisée internationalement. Faisant allusion à l'expérience américaine, Jouhaux constate qu'il n'est pas un pays au monde où la presse conservatrice et réactionnaire n'attaque Roosevelt et son expérience. Ce qui importe, c'est de relever le pouvoir d'achat des masses au niveau de la production accrue.

Après une discussion nourrie, la commission chargée d'examiner cette question revint avec le projet de résolution ci-dessous que le Congrès adopta à l'unanimité.

Résolution en faveur d'une économie dirigée.

« Le VI^{me} Congrès syndical international, réuni à Bruxelles du 30 juillet au 3 août 1933, constate que le régime économique capitaliste n'est pas en mesure de trouver une issue à la crise, que celle-ci est le résultat fatal de l'économie capitaliste et que le capitalisme fait une suprême tentative pour se maintenir au moyen de la plus brutale oppression de la classe ouvrière. La Conférence économique internationale de Londres vient d'apporter au prolétariat du monde entier la preuve nouvelle que les représentants gouvernementaux et les dirigeants économiques, qui détiennent entre les mains le sort de millions de travailleurs et dont la responsabilité est engagée vis-à-vis de plus de 30 millions de chômeurs, s'inspirent uniquement de leurs intérêts particuliers et sont donc responsables de l'échec de la Conférence économique internationale, ainsi que de l'accroissement de la détresse des masses. Considérant la faillite complète d'une politique économique développée depuis des années selon des principes erronés et la tentative de sauver sa propre économie au détriment des autres économies nationales, le Congrès estime de son strict devoir de rappeler à la classe ouvrière du monde entier que seule une économie internationale dirigée, s'inspirant de la couverture des besoins, et ayant pour but ultime l'instauration du régime économique socialiste, peut conduire au succès.

Le Congrès tient à affirmer devant les travailleurs du monde entier que les expériences des dictatures créées sur des promesses démagogiques ne sont capables ni de maîtriser la crise, ni d'apporter les solutions réclamées par la classe ouvrière; tout au contraire, elles doivent aboutir à une paupérisation plus prononcée du prolétariat.

En face de la confusion que ces expériences ont suscitée dans la vie économique et sociale, il importe de faire clairement comprendre à tous les travailleurs qu'il ne sera possible de remédier à la crise actuelle et de prévenir de nouvelles crises que si le régime économique est soumis à une transformation radicale mettant les moyens de production à la disposition de la collectivité et établissant une harmonie systématique entre les différentes branches de l'économie générale. Si on veut prévenir un effondrement absolu, il importe de poursuivre la réalisation de cet objectif en partant de la base offerte par l'économie actuelle sur le plan international. La tâche principale de la nouvelle orientation économique consiste, dans le cadre national comme sur le plan international, à créer du travail et à réduire la durée du travail dans une mesure permettant de fournir de l'occupation et un salaire à tous les travailleurs en vue de relever le niveau d'existence dans tous les pays.

Le Congrès convie la classe ouvrière de tous les pays à mener une lutte inlassable pour ces objectifs et confirme la nécessité de rechercher les voies et

moyens d'aboutir à la stabilisation monétaire, condition sine qua non de toute économie dirigée, de faire disparaître le protectionnisme et les barrières douanières, expression de la guerre économique qui s'oppose à toute économie organisée internationalement.

Le VI^{me} Congrès syndical international aperçoit, en principe, dans les revendications émises par la F.S.I. en fonction d'un plan d'économie dirigée, une base appropriée à la réalisation de cet objectif.

Il est du devoir de la classe ouvrière de tous les pays de défendre, en y mettant la suprême énergie, ces principes constituant la condition fondamentale d'une évolution qui conduira par la transformation de l'économie capitaliste et le transfert des moyens de production en régime collectif, à l'avènement d'une économie socialiste de couverture des besoins, seul régime économique qui soit en harmonie avec la dignité humaine.

Le socialisme n'est plus un objectif lointain; il entre maintenant dans le domaine des réalisations.

En même temps, le Congrès fait appel à toutes les Centrales syndicales nationales et invite tous les gouvernements socialistes à concentrer leurs efforts sur l'application des principes énoncés par la F.S.I. dans ses revendications d'économie dirigée, afin de contraindre les pays capitalistes à suivre la même voie. C'est aux représentants de la classe ouvrière elle-même qu'il appartient d'aller vers la transformation sociale par l'économie dirigée.»

*

« Le Congrès aperçoit dans l'application des directives pour la politique économique adoptées à Stockholm en 1930 et des revendications de la F.S.I. en fonction d'un plan d'économie dirigée, adoptées maintenant à Bruxelles, une des tâches les plus importantes du mouvement syndical international. Le Congrès conçoit que l'économie internationale et l'économie nationale ne peuvent être assainies que si on crée, dans l'esprit des décisions des congrès de la F.S.I., les bases pour un nouvel ordre économique. D'autre part, le Congrès aperçoit dans l'initiative et dans l'action des syndicats, une des conditions pour une activité économique progressive.

Pour ces motifs, le Congrès confirme les vœux suivants déjà exprimés à Stockholm:

- 1^o Examiner s'il ne conviendrait pas de créer auprès de la F.S.I. un organisme spécial pour l'encouragement de la politique économique syndicale.
- 2^o Continuer à rechercher de quelle manière et avec quel succès les organisations nationales font valoir leur influence sur la politique économique de leur pays.
- 3^o Déterminer les décisions de conférences économiques internationales qui ont été appliquées jusqu'à présent dans les différents pays.
- 4^o Préparer une conférence pour examiner les voies et moyens permettant une coopération des syndicats aux pourparlers des traités de commerce.
- 5^o Faire rapport devant le prochain Congrès des expériences faites en matière d'application de la politique économique syndicale ainsi que compléter les directives et revendications d'économie dirigée.»

La F.S.I. et la politique sociale.

Le bureau a chargé *Corneille Mertens* de présenter le rapport sur cet important problème. Notre camarade déclare nettement que nous n'entendons pas abandonner les principes fondamentaux de notre mouvement qui tendent à remplacer le régime capitaliste par un régime plus juste. Mais, en attendant l'avènement

ment de celui-ci, nous ne devons négliger aucune occasion de venir en aide aux travailleurs. Notre programme de politique sociale s'inspire de ce devoir.

Nous réclamons d'abord le droit de coalition qui a été supprimé dans plusieurs pays au cours de ces dernières années. Puis le rapporteur commente les divers chapitres du programme proposé par le bureau de la F. S. I. en soulignant tout particulièrement la nécessité d'obtenir la semaine de 40 heures, réclamée en premier lieu par le mouvement syndical international et ensuite par d'autres gouvernements, notamment celui de l'Italie qui a fait activer l'étude de ce problème devant le B. I. T. Mertens fait appel à tous les délégués pour qu'ils conjuguent leurs efforts en vue d'aboutir à la réalisation des revendications sociales de la F. S. I. Il appartient aux centrales nationales d'agir dans ce sens. Il faut préparer l'opinion publique en faveur de cette réforme et notamment pour qu'une convention internationale soit acceptée l'année prochaine à la conférence du B. I. T.

La question fut renvoyée à une commission après discussion. Plusieurs orateurs — Weigl (Autriche), Van der Heg et Kupers (Hollande), Roussin (France), Schurch (Suisse) — firent ressortir la nécessité d'appuyer toujours plus efficacement l'œuvre du Bureau international du Travail dans les différents pays, notamment au sujet de la ratification des conventions adoptées aux Conférences internationales du Travail. La résolution suivante fut adoptée comme les autres à l'unanimité.

Résolution concernant les lignes directrices de la F. S. I. en matière de politique sociale.

« I. — Le VI^{me} Congrès syndical international, réuni à Bruxelles du 30 juillet au 3 août 1933, appelé à discuter les directives pour la politique sociale de la F. S. I., se déclare d'accord avec le projet de directives qui lui a été soumis par le Bureau de la F. S. I.

II. — Tout en reconnaissant la nécessité de travailler à la réalisation complète de toutes les revendications formulées dans ces directives, le Congrès estime devoir prendre les décisions suivantes:

1^o En ce qui concerne la réduction de la durée du travail, devant être réalisée par l'instauration de la semaine de 40 heures, le Congrès charge le Bureau de la F. S. I. de déclencher, encore cette année-ci, un mouvement international en faveur de cette revendication et de coordonner tous les efforts qui, à ce sujet, seront déployés par les centres nationaux affiliés.

2^o En ce qui concerne les efforts de la réaction pour diminuer les avantages accordés les dernières années aux travailleurs par les législations sociales, le Congrès estime qu'il est du devoir des centres syndicaux nationaux de s'opposer à ces tentatives par tous les moyens à leur disposition. A cet effet, ils auront à déployer une action énergique pour la défense des avantages conquis.

3^o Vu les tentatives faites, les derniers temps dans différents pays, pour instaurer l'arbitrage obligatoire et pour obliger les travailleurs à s'y soumettre, le Congrès confirme, une fois de plus, son opposition irréductible à l'arbitrage obligatoire. Il compte sur l'action des pays affiliés pour marquer, par une action énergique, la volonté bien arrêtée de la classe ouvrière organisée.

4^o Le Congrès constatant que dans certains pays les gouvernements ont instauré ou ont annoncé vouloir instaurer le travail obligatoire dont ils s'efforcent d'amoindrir le caractère grave par l'instauration préalable du soi-disant travail volontaire, déclare qu'il est du devoir de toutes les centrales nationales syndicales affiliées de s'opposer par une action énergique à ce système qui réduirait la classe ouvrière à l'esclavage.

Le Congrès charge le Bureau de la F.S.I. d'entreprendre une enquête, afin de connaître l'étendue des mesures déjà appliquées par les différents gouvernements et de communiquer le résultat de cette enquête aux pays affiliés, afin de soutenir nos organisations dans leur lutte contre ce système dégradant.

III. — En outre, le Congrès croit qu'il est de son devoir d'appeler l'attention des organisations affiliées sur la grande importance des travaux de l'Organisation internationale du travail à Genève. Par conséquent, le Congrès estime que tous les efforts des travailleurs doivent être conjugués, non seulement pour que, au cours des Conférences internationales du travail, on obtienne le vote de conventions, mais aussi pour que ces dernières soient rapidement et dûment ratifiées dans tous les pays, transformées en lois nationales et appliquées avec vigueur.

Le Congrès estime qu'il est du devoir des travailleurs de tous les pays de soutenir les efforts qui seront faits dans ce sens.

IV. — Reconnaissant la nécessité de soutenir efficacement ces efforts, le Congrès rappelle aux travailleurs que leur émancipation sera leur propre œuvre et que, par conséquent, l'on compte, en tout premier lieu, sur leur volonté d'assurer à leurs organisations syndicales toute la puissance et l'efficacité nécessaires pour le triomphe, tant sur le terrain national que sur le terrain international, de nos revendications.»

Programme international d'éducation et d'enseignement.

Sur la proposition de Georges Stoltz, secrétaire-adjoint de la F.S.I. le Congrès adopte sans opposition la résolution suivante:

La résolution.

« Le programme international en matière d'enseignement et d'éducation est le résultat des travaux compétents du Comité syndical international pour la jeunesse et l'éducation ouvrière ainsi que du secrétariat professionnel international des instituteurs. L'examen approfondi de toutes les questions afférentes a abouti à l'élaboration d'un programme qui répond en tous points aux besoins des jeunes générations, aux intérêts des classes laborieuses et aux exigences pédagogiques modernes.

Le VI^e Congrès syndical international, réuni à Bruxelles du 30 juillet au 3 août 1933, aperçoit dans ce programme le point de départ d'une grande activité à développer dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, et il recommande aux pays affiliés d'en poursuivre la réalisation en tenant compte de leurs circonstances particulières.»

Autres résolutions adoptées.

Pour une meilleure collaboration.

La motion ci-dessous, déposée par la Confédération des syndicats néerlandais, tendant à obtenir une meilleure collaboration

avec les Centrales syndicales nationales par la convocation immédiate du conseil général quand la situation y donne lieu, a été adoptée unanimement par le Congrès, sous la forme d'un vœu (la convocation de ces sessions est déjà prévue d'ailleurs par les statuts) :

« Le Congrès de la F. S. I.,

Considérant que l'importance des problèmes internationaux s'est accrue tant dans leur ampleur que dans leur nature;

Considérant que la solution de différents problèmes s'oriente de plus en plus vers le terrain international;

Pour ces motifs, estimant qu'un contact étroit et plus suivi entre la F. S. I. et les Centrales nationales est hautement favorable à de plus énergiques manifestations extérieures, ce qui est susceptible de favoriser aussi une activité plus grande;

Donne mandat au Bureau de la F. S. I. de convoquer immédiatement le Conseil général chaque fois que la situation internationale y donne lieu, afin d'examiner de quelle manière le mouvement syndical international peut faire valoir, le cas échéant, son influence de commune délibération avec l'I. O. S. »

Extension du bulletin mensuel de la F. S. I.

La motion ci-dessous, déposée par la Confédération des syndicats néerlandais, au sujet de l'extension du bulletin mensuel de la F. S. I., a été renvoyée, sous la forme d'un vœu, au bureau en corrélation avec les pleins pouvoirs accordés à celui-ci par le Congrès relativement à l'organisation interne de la F. S. I.:

« Le Congrès de la F. S. I.,

se prononce pour une extension du Bulletin mensuel de la F. S. I., permettant notamment:

1^o De fournir sur les problèmes économiques mondiaux les éclaircissements nécessaires, sur une échelle plus large et plus méthodiquement que jusqu'à présent;

2^o De seconder les organisations affiliées, par la publication de documentation, dans leur action consciente et vigoureuse contre le fascisme et le communisme (tâche à laquelle les communiqués de presse ne peuvent vouer une attention suffisante), ainsi que contre le militarisme et, tout particulièrement, contre les agissements hautement dangereux du capitalisme international des armements. »

Elections statutaires.

Tous les membres sortant du bureau furent réélus, à l'exception de Leipart (Allemagne) que le Congrès remplaça par Schorsch de l'Autriche pour représenter les pays de langue allemande. Le bureau est donc composé de MM. Citrine (Grande-Bretagne), président, Jacobson (Danemark), Jouhaux (France), Mertens (Belgique), Tayerle (Tchécoslovaquie), Schorsch (Autriche), tous vice-présidents; le secrétaire général Schevenels et le secrétaire adjoint Stolz.

Conclusions.

Le Congrès de Bruxelles a laissé à tous les participants une excellente impression. Son organisation si parfaite fait honneur à nos amis de la Centrale nationale belge. Ils n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine, pour assurer à tous les délégués un agréable séjour.

Le bureau et le conseil général vont avoir une lourde tâche pour exécuter les décisions prises. Les pleins pouvoirs qui leur ont été accordés par le Congrès pour procéder à la révision des statuts et prendre les mesures dictées par les circonstances, les mettent en face de lourdes responsabilités. Mais nous savons aussi qu'ils sont dignes de la confiance mise en eux et nous attendons leur décision sans aucune appréhension. Ils peuvent compter sur l'appui de toutes les Centrales nationales pour assurer à l'Internationale des possibilités d'action efficace.

Les décisions prises au Congrès doivent s'exécuter rapidement, notamment le boycottage des marchandises allemandes, la seule arme en notre pouvoir pour atteindre le régime néfaste et cruel qui s'est imposé chez notre voisin du Nord.

Nous espérons qu'au prochain Congrès, qui se tiendra en 1936 à Londres, nous aurons réalisé notre programme en entier et retrouvé nos frères qu'un sort malheureux a éloignés de notre grande famille syndicale internationale.

La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents en 1932.

Par *Martin Meister.*

La période de haute tension créée par la crise économique mondiale dans tous les domaines n'est pas sans avoir de répercussion sur les assurances sociales de notre pays, notamment, à part l'assurance-chômage, sur l'assurance contre les accidents. De ce fait, le rapport annuel de la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents à Lucerne, présente un intérêt tout particulier.

Fin 1932, 42,994 entreprises étaient soumises à l'assurance obligatoire contre les accidents, contre 42,408 au 31 décembre 1931, soit 586 de plus qu'en 1931. Au cours de l'exercice, 2568 nouvelles entreprises furent soumises à l'assurance et 1982 furent annulées. Le fait que 31 recours contre les décisions de soumission de la Direction ont été adressés à l'Office fédéral des assurances sociales, prouve que ces décisions ne sont pas toujours admises sans autre. À la fin de l'exercice, il existait 1996 conventions collectives passées entre la Caisse nationale et les chefs d'entreprises, contre 1837 à la fin de 1931. Au cours de l'année 262 conventions ont été con-